

Service instructeur

DEAA - service attractivité des territoires

Service consulté

**SUPPRESSION DE POINTS D'ARRÊT SUR LA LIGNE FERROVIAIRE
MULHOUSE - BELFORT**

Résumé : Le présent rapport propose de répondre défavorablement à la demande d'avis de la Région Grand Est, autorité organisatrice des transports, concernant la suppression de deux points d'arrêt sur la ligne ferroviaire MULHOUSE - BELFORT.
Ce rapport a fait l'objet d'un avis défavorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures en date du 2 mars 2018.

Lors d'une séance de travail du Comité Régional des Services de Transport (COREST) MULHOUSE Sud, instance de concertation, lieu d'information et d'échanges sur la vie du réseau régional, la Région Grand Est a décidé de suspendre 3 dessertes de la ligne ferroviaire MULHOUSE - BELFORT, dans un but d'optimisation de la ligne et des temps de trajets.

Cette décision, actée pour le service annuel 2018, a été prise en accord avec les partenaires associés aux réflexions au sein du COREST. Le dernier s'est réuni le 31 mai 2017 à MULHOUSE.

Trois arrêts, dont deux haut-rhinois sont concernés :

- Point d'arrêt de TAGOLSHEIM ;
- Point d'arrêt de Hasenrain à MULHOUSE ;
- Point d'arrêt de CHEVREMONT (territoire de Belfort).

Les éléments avancés montrent que la fréquentation de ces gares est insuffisante pour maintenir une desserte efficiente : 5 voyageurs par jour pour la gare de TAGOLSHEIM et 13 pour l'arrêt Hasenrain à MULHOUSE, dont un tiers préfère emprunter la gare de MULHOUSE pour le trajet de retour en raison de sentiments d'insécurité à la nuit tombée. Par ailleurs, les usagers peuvent bénéficier de transports collectifs alternatifs compris entre 1,1 et 1,7 km.

Cette décision est acceptée par la Ville de MULHOUSE.

Le Maire de TAGOLSHEIM a accepté cette décision au regard de la faible fréquentation du point d'arrêt de TAGOLSHEIM. Il a cependant obtenu un délai supplémentaire de mise en application de la décision, jusqu'au mois de juillet 2018, afin de permettre aux usagers, surtout des étudiants, de terminer l'année scolaire sans avoir à s'adapter en cours d'année à des solutions alternatives. Il ne renonce pas pour autant à revenir autour de la table des négociations si le nombre potentiel d'usagers de TAGOLSHEIM devait évoluer dans les prochaines années.

Selon l'article L2121-5 du code des transports, la Région Grand Est, autorité organisatrice des transports doit soumettre, pour avis, le projet de suspension aux Départements et aux communes concernés.

Dans ce cadre, la Commission Routes, Voirie et Infrastructures du 2 mars 2018 a émis un avis défavorable au motif qu'un service public de transport organisé au bénéfice des usagers, ne doit pas forcément être rentable et que la recherche de rentabilité de certaines lignes, via la suppression de points d'arrêt, constitue un recul dans la qualité du service de proximité rendu aux usagers.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'émettre un avis défavorable à la suppression, sur la ligne ferroviaire MULHOUSE-BELFORT, des points d'arrêt Hasenrain à MULHOUSE et gare de TAGOLSHEIM dans le cadre du service annuel 2018, aux motifs qu'un service public de transport organisé au bénéfice des usagers ne doit pas forcément être rentable et que la recherche de rentabilité de certaines lignes, via la suppression de points d'arrêt, constitue un recul dans la qualité du service de proximité rendu aux usagers,
- de m'autoriser à notifier cet avis défavorable à la Région Grand Est, autorité organisatrice des transports.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT